

Grève jusqu'au retrait !

Résolution adoptée à l'unanimité du Comité Confédéral National de Force Ouvrière

Le Comité Confédéral National (CCN) regroupe les représentants des Unions Départementales et des Fédérations de branches professionnelles.

Le CCN de FORCE OUVRIERE confirme que le projet de loi sur les retraites, élément clef du plan d'austérité, est inacceptable. Il est injuste socialement et inefficace économiquement.

Le CCN exige le retrait de ce projet de loi afin d'obtenir une autre réforme respectueuse des droits et du progrès social pour toutes les générations.

Le CCN réaffirme notamment son opposition à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et de celui pour une retraite à taux plein ainsi que tout allongement de la durée de cotisation,

de même il n'accepte pas la remise en cause des codes des pensions civils et militaires partie intégrante du statut de la fonction publique. Il revendique la mise en place d'un dispositif spécifique dans un cadre paritaire sur la pénibilité au travail. Par ailleurs, le recul de l'âge de la retraite entraînerait, de fait, un transfert de charge sur d'autres régimes sociaux ce que le CCN dénonce par avance.

A cet égard, le CCN rappelle que la question du financement est LA question des retraites. Le CCN réaffirme qu'il est possible de trouver les financements nécessaires, en particulier en réintroduisant de la justice sociale, et confirme l'ensemble des propositions de la CGT FORCE OUVRIERE formulées en la matière. Il ne doit s'agir en aucun cas de donner des gages aux marchés financiers, mais de garantir la liberté, la solidarité et l'égalité.

Le CCN confirme que la CGT FORCE OUVRIERE est favorable à l'action commune dès lors que les objectifs revendicatifs sont partagés.

Contre le projet gouvernemental sur les retraites l'unité d'action est une force potentielle et un espoir pour les salariés. C'est pourquoi la CGT FORCE OUVRIERE a pris toute sa place dans les actions du 15 juin, des 7 et 23 septembre puis du 2 octobre. L'action commune n'implique pas la signature de communiqués communs. Le CCN ne confond pas et ne confondra jamais action commune et syndicat unique.

Le CCN confirme sa résolution du mois de mars adoptée à l'unanimité et sa détermination :

« la CGT FORCE OUVRIERE ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière ».

De multiples journées d'action avec grèves et manifestations ont réuni des millions de salariés opposés au projet de loi réformant les retraites. Les salariés en exigent le retrait.

Le CCN constate d'ailleurs que les appels se multiplient et des préavis de grève illimitée sont déposés.

Le CCN de Force Ouvrière appelle les salariés à la grève et aux manifestations le 12 octobre. Il les appelle à discuter dans leurs assemblées générales des conditions à mettre en œuvre pour obtenir le retrait du texte.

Le CCN soutient les structures syndicales FO qui s'engagent dans la reconduction du mouvement et considère que c'est la voie à suivre, dans l'unité d'action la plus large possible, pour obtenir satisfaction.

Le CCN engage ses fédérations, ses unions départementales et ses syndicats à y prendre toute leur part.

Il mandate en ce sens la commission exécutive confédérale et le bureau confédéral.

Le CCN appelle les salariés à rejoindre les syndicats FORCE OUVRIERE.